

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel
systématique des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de
stationner aux abords
des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout
comportement ou
objet suspect



Organisation de deux
exercices PPMS, distincts
des exercices incendie



Consignes sur les sorties
et les voyages scolaires sur
[education.gouv.fr/vigipirate](https://www.education.gouv.fr/vigipirate)

En complément de ces mesures, de nouvelles consignes peuvent être mises en œuvre pour le renforcement de la sécurisation des écoles et établissements

PARENTS, ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur la page <https://www.education.gouv.fr/consignes-securite> et sur les comptes X [@education_gouv](https://twitter.com/education_gouv) et [@Beauveau_Alerte](https://twitter.com/Beauveau_Alerte)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)

